



Conditions Générales de Vente

1. **Les activités** :

Du Cercle Sportif de Bas du Fort (CSBF) sont réservées à toute personne âgée d'au moins 5 ans révolus, en bonne condition physique et sachant nager au moins 25 mètres et s'immerger.

2. **Nos tarifs** :

Le prix des activités sont définis par le document tarifaire du CSBF affiché à l'accueil, sur le site internet ou remis au moment de l'inscription des activités.

Pour pratiquer une activité au sein du CSBF, le pratiquant doit être à jour de la licence fédérale sportive ou enseignement (passeport voile). Elle n'est pas incluse dans le tarif des activités (valable durant l'année civile en cours).

L'assurance annulation est en supplément et facultative.

3. **Inscription** :

Pour vous inscrire aux activités, deux solutions s'offrent à vous :

- Via la plate-forme de réservation en ligne de notre site internet : inscription, téléchargement du dossier d'inscription et paiement (par carte bancaire uniquement). L'inscription est prise en compte immédiatement.

- En passant par le secrétariat : nous vous adressons le dossier d'inscription (par mail) et vous nous le retournez complété, accompagné d'un acompte de 50% du montant total du stage. Dans ce cas, l'inscription n'est validée qu'à réception de la fiche d'inscription et de l'acompte.

4. **Paiement**:

En ligne :

Le CSBF utilise le système de paiement en ligne sécurisé de Banque Bred Guadeloupe. Le CSBF ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un éventuel dysfonctionnement de ce service.

Par le secrétariat : carte bancaire, espèces, chèque, coupons sport et chèque vacances.

5. **Ordre d'attribution** :

Les places dans chaque activité sont attribuées selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

6. **Déclarations**:

Pour un stagiaire majeur : le pratiquant

> Atteste savoir plonger puis nager au moins 50 mètres en eau profonde.

> En cas d'accident, j'autorise à faire pratiquer sur moi toutes les interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires, y compris mon transport dans un établissement hospitalier.

Pour un stagiaire mineur : le représentant légal de l'enfant désigné

> Autorise le mineur, à pratiquer les activités au sein du CSBF.

> Autorise le médecin à pratiquer sur le mineur toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaire en cas d'urgence.

> Dégage le CSBF de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenant hors de l'école et en dehors des activités dirigées.

> Atteste que le mineur, de moins de 16 ans, est apte à s'immerger puis nager 25 mètres sans reprendre pied ou que le mineur, de plus de 16 ans, est apte à plonger puis nager 50 mètres en eau profonde.

7. **Documents à fournir (complétés et signés) avant le début de l'activité**:

- bulletin d'inscription et d'autorisation parentale ou le document de réservation pour les inscriptions en ligne.

- Livret de Voile pour les stagiaires ayant déjà fait un stage.

-Un certificat médical attestant la capacité à pratiquer la voile.

Saison 2022/23 CSBF

8. Pandémie du Covid-19

Pour toutes les annulations en rapport direct avec la pandémie du Covid-19, les stages achetés à partir du 03/06/2020 seront remboursés directement ou sous forme d'avoir valable 18 mois.

Pour les autres cas (maladie, examens, problèmes familiaux...), il faudra obligatoirement avoir pris la garantie remboursement (une par stage) et présenter un justificatif. (voir article 9)

9. Modification, annulation, interruption de stage :

Aucun remboursement, ni avoir, ni report de stage ne pourront être faits en cas d'annulation des activités par le CSBF pour cause de force majeure, conditions météorologiques défavorables, impératifs de sécurité, ou autres.

- Du fait du CSBF :

Le CSBF peut être contraint de devoir modifier un élément essentiel du stage si :

Le nombre minimum de participants n'est pas atteint (4),

Les conditions de sécurité l'exigent.

Le CSBF vous proposera dans la mesure du possible un élément de substitution. En cas de refus de ce nouveau programme, le CSBF rembourse les sommes déjà versées, pour une annulation intervenant avant le début de votre stage. Pour l'interruption d'un programme en cours, à l'exclusion des conditions météorologiques ou des impératifs de sécurité le CSBF rembourse les sommes déjà versées au prorata temporisé du nombre de séances restant à réaliser.

- De votre fait :

Toute modification de votre fait équivaut à une annulation de programme. Dans tous les cas, le CSBF ne procédera à aucun remboursement des sommes déjà versées. De la même façon, les séances non consommées ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement de la part du CSBF. SAUF : en cas de souscription de l'assurance annulation. Cercle Sportif Bas du Fort Digue Monroux Bas du Fort 97190 Le Gosier ; csbf.guadeloupe@wanadoo.fr; www.csbf-guadeloupe.com.

Sous réserve de la souscription à l'assurance annulation, un remboursement sera fait de l'acompte versé pour l'activité ou des jours d'activité non effectués (hors licence et cotisation), sur présentation d'un justificatif et dans les cas suivants : maladie ou accident corporel du stagiaire, décès au sein de la famille, convocation du stagiaire à un examen médical ou scolaire.

- Changement de stage :

Le changement de stage peut être organisé sous condition que la demande intervienne avant les quinze jours précédant le début de l'activité et qu'un remplaçant ait été trouvé. Moins de quinze jours avant le début du stage : AUCUN CHANGEMENT ne sera accepté.

- Validité des activités :

Les cours collectifs du jeudi, les locations, cours particuliers (unitaire ou forfaits) et l'activité à l'année sont valables du 01 septembre (année N-1) au 31 août (année N). Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué pour les activités non effectuées.

10. Vol, bris ou perte de matériel personnel :

Le CSBF décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, lunettes, lentilles, appareil photo, jeux électroniques, téléphone portable...) dans l'enceinte du club et durant les activités.

11. Informatique:

En application de la loi informatique et liberté, article 27 de la loi du 6/01/1978, vous pouvez accéder à toutes les informations vous concernant et demander les rectifications opportunes en cas de nécessité. Sauf avis contraire de votre part, le CSBF se réserve la possibilité de les utiliser pour vous faire parvenir diverses documentations.

12. Photos et vidéos :

Les photos utilisées par le CSBF pour sa promotion (plaquette, site web, ...) ne sont pas contractuelles. Sauf avis contraire de votre part, les photos ou vidéos prise à l'occasion de votre activité de voile pourront être utilisées ultérieurement (catalogue, site web, ...) sans qu'aucune rétribution ni compensation ne puisse être réclamée au CSBF.

13. Habillement :

Le pratiquant devra se présenter pour ses activités en tenue approprié

- Lycra
- Short de bain
- Casquette ; lunette de soleil ; crème solaire
- Chaussures OBLIGATOIRE

14. Assurance :

Uniquement pendant les heures d'ouverture du stage et sur le lieu d'embarquement, la responsabilité civile des stagiaires est couverte par les assurances FFV et du CSBF; une garantie individuelle accident est liée à la licence. Vous avez aussi la faculté de souscrire une assurance avec des garanties complémentaires dont les capitaux invalidités et décès sont plus importants.